



**Concours interne CTPS, stage de titularisation
Compte rendu réunion de travail
30 avril 2009**

Un groupe de travail a été réuni pour examiner les modalités d'organisation du stage des candidats admis au concours interne des CTPS.

Cette promotion est de bon niveau selon l'administration : 16,5/20 de moyenne pour le dernier admis et note supérieure à 15/20 pour le dernier pris sur la liste complémentaire. Il y avait seulement 4 candidats hors JS et, sur les 14 hommes et 6 femmes recrutés, il y avait 10 cadres techniques sport (2 DTN, 6 adj DTN, 2 EN), 4 exerçant en DRJS (coordo CTS ou HN) et 6 exerçant en écoles.

Nous attendons le rapport du jury.

Le mode de recrutement, exclusivement RAEP, n'est certainement pas sans critiques ; rappelons que le SNEP s'était battu pour une épreuve écrite avec la RAEP. Il semblerait que le dossier exclusif soit insuffisant pour ce niveau de recrutement.

Le schéma de l'année de stage est le suivant : un plan personnalisé de formation qui tienne compte de l'expérience et des fonctions antérieures eu égard aux missions du corps ; le temps de formation étant compris entre 30 à 280 heures (5 à 40 jours). L'Inspecteur général territorial est compétent pour valider ce plan. Après consultation du Directeur de stage (Chef de service), l'IG émet un avis sur l'aptitude professionnelle du stagiaire, avis examiné par la CAP compétente.

Pour le SNEP et le SNAPS, présents, la titularisation devrait être sans problème.

Une instruction précisant quelques détails (notamment financiers) devrait être publiée... rapidement.